



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.5/26
13 octobre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les
tendances et l'économie des transports

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ D'EXAMINER LES TENDANCES ET L'ÉCONOMIE
DES TRANSPORTS SUR SA DOUZIÈME SESSION**

(6-8 septembre 1999)

Veuillez noter que la distribution des documents du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) n'est plus "restreinte". En conséquence, le secrétariat a adopté un nouveau système de numérotation selon lequel tous les documents autres que les rapports et les ordres du jour seront numérotés comme suit : TRANS/WP.5/année/numéro. L'ancien système de numérotation (par ex. TRANS/WP.5/24) sera conservé pour les rapports, ordres du jour, résolutions et autres publications importantes.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s
Participation	1
Adoption de l'ordre du jour	2
Activités des organes de la CEE présentant un intérêt pour le Groupe de travail	3 - 6
a) Commission économique pour l'Europe	3
b) Comité des transports intérieurs	4
c) Groupes de travail de la CEE	5 et 6
Suivi de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement	7 - 10
Faits nouveaux concernant les politiques de transport	11 - 19
a) Progrès dans la réalisation des couloirs de transport paneuropéens et des zones de transport paneuropéennes	11 - 14
b) Échange de vues sur l'évolution des transports européens résultant du processus d'intégration	15 - 17
c) Suivi des progrès réalisés vers l'économie de marché dans le secteur des transports des pays en transition	18 et 19
Processus d'évaluation des projets d'infrastructure dans le domaine des transports intérieurs	20 - 29
a) Évaluation des projets relatifs aux couloirs de transport paneuropéens Nos 2, 3, 5 et 9 b) dans les États nouvellement indépendants (ENI)	20 et 21
b) Questions spécifiques relatives à l'évolution des couloirs de transport paneuropéens	22 - 27
i) Systèmes automatiques de changement d'écartement des voies dans le transport ferroviaire	23 et 24
ii) Normes géométriques transitoires sur l'infrastructure des transports	25 et 26
iii) Analyse des coûts unitaires d'infrastructure	27
c) Projet TINA (évaluation des besoins en infrastructures de transport)	28 et 29

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>
Liaisons de transport Europe-Asie	30
Assistance aux pays en transition	31 - 33
Système européen cohérent d'infrastructures de transport internationales	34
Établissement d'un système européen de bases de données sur les transports	35 et 36
Questions relatives au transport en Méditerranée	37 - 46
a) Liaison permanente Europe/Afrique par le détroit de Gibraltar	38
b) Centres d'étude des transports en Méditerranée et Centre de formation dans le domaine des transports . .	39 - 42
c) Zone méditerranéenne des transports paneuropéens . . .	43 - 46
Projet de programme de travail pour la période 2000-2004	47
Questions diverses	48 et 49
a) Date de la prochaine session	48
b) Perspectives concernant l'ordre du jour de la prochaine réunion	49
Adoption du rapport	50

* * *

Annexe : Projet de programme de travail pour 2000-2004

RAPPORT

PARTICIPATION

1. Le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports a tenu sa douzième session du 6 au 8 septembre 1999. MM. W. Dörries (Allemagne) et V. Arsenov (Fédération de Russie) étaient respectivement Président et Vice-Président de la session à laquelle ont participé les représentants des pays membres de la CEE suivants : Allemagne, Autriche, Bélarus, Espagne, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne et Turquie. La Commission de la Communauté européenne (CCE) et son secrétariat TINA étaient aussi représentés ainsi que les organisations intergouvernementales suivantes : Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) et Organisation pour la coopération entre les chemins de fer (OSJD).

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. L'ordre du jour provisoire (TRANS/WP.5/25) a été adopté.

ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL

a) Commission économique pour l'Europe

Documents : E/1999/37-E/ECE/1374.

3. Le Groupe de travail a été informé des résultats de la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe (4-6 mai 1999) et en particulier des initiatives de coopération dans des pays en transition et dans la région méditerranéenne ainsi que du concept de développement durable.

b) Comité des transports intérieurs

Documents : ECE/TRANS/128 et Add.1.

4. Le Groupe de travail a été informé des activités examinées par le Comité des transports intérieurs à sa soixante et unième session dans la mesure où elles avaient un rapport avec le domaine intéressant le Groupe de travail (ECE/TRANS/128, par. 19 à 21 et 29 à 41), en particulier dans le secteur ayant un rapport avec le programme de travail du WP.5 : mise au point de couloirs de transport paneuropéens et de liaisons entre l'Europe et l'Asie et les problèmes de transport dans la région méditerranéenne.

Note : Les passages soulignés indiquent une décision prise au cours de la session.

c) Groupes de travail de la CEE

Documents : TRANS/SC.1/363; TRANS/SC.2/190; TRANS/SC.3/146; TRANS/WP.24/83; TRANS/WP.6/135.

5. Le Groupe de travail a été informé d'un certain nombre d'activités relatives aux tendances et à l'économie des transports réalisées par le Groupe de travail des transports routiers, le Groupe de travail des transports par chemin de fer, le Groupe de travail des transports par voie navigable, le Groupe de travail des transports combinés et le Groupe de travail des statistiques des transports, en particulier de celles ayant trait à l'extension aux régions du Caucase et de l'Asie centrale de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR), de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemins de fer (AGC) et de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), la facilitation du passage des frontières et la mise au point de bases de données européennes sur les transports.

6. Le Groupe de travail a pris note de ces informations et a prié le secrétariat de les lui communiquer à l'avenir par écrit sous la forme d'un document informel faisant ressortir les aspects dont le Groupe de travail pourrait tenir compte dans ses activités ultérieures.

SUIVI DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LES TRANSPORTS ET L'ENVIRONNEMENT

Document : JMTE/1998/4.

7. Le Groupe de travail a été informé des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Vienne (ECE/RCTE/CONF./2/FINAL) et du Programme commun d'action (ECE/RCTE/CONF./3/FINAL) ainsi que des décisions prises lors de la Réunion commune du Bureau du Comité des transports intérieurs et du Comité des politiques de l'environnement (JMTE/1998/4).

8. Le Groupe de travail a envisagé diverses solutions afin de poursuivre l'activité indiquée au point m) de son programme de travail (TRANS/WP.5/1999/15) et a décidé de centrer son attention sur le concept d'Évaluation stratégique de l'environnement (ESE). Des activités techniques ayant déjà été menées à bien par la CCE dans le contexte de l'établissement du Réseau de transport transeuropéen dans les États membres de l'UE et les pays candidats à une adhésion, le Groupe de travail a jugé qu'il serait utile de comparer cette méthode aux pratiques et aux besoins actuels des nouveaux États indépendants (NEI). À titre de premier pas dans ce sens, le Groupe de travail a invité le représentant de la Fédération de Russie à élaborer une liste des principaux aspects de l'ESE notamment l'existence des données pertinentes sur la base de l'expérience de son pays, et à la comparer au contenu du Manuel de l'UE sur l'ESE.

9. Le Groupe de travail a en outre recommandé aux Comités directeurs chargés des couloirs de transport paneuropéens de tenir compte comme il convient de l'aspect environnemental dans leurs délibérations futures.

10. Le Groupe de travail a noté qu'un grand nombre d'autres initiatives sur l'ESE étaient en cours et que leurs résultats devraient aussi être pris en considération dans cet exercice à l'avenir. Le Groupe de travail a en outre

fait observer qu'une autre contribution technique qui pourrait être apportée au suivi de la Conférence de Vienne à l'avenir pourrait être de préciser la notion de zones sensibles.

FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES POLITIQUES DE TRANSPORT

a) Progrès dans la réalisation des couloirs de transport paneuropéens et des zones de transport paneuropéennes

Documents : TRANS/WP.5/1999/1; document informel.

11. Le rapport du TINA sur l'état des couloirs de transport paneuropéens a été distribué sous forme de document informel pour être examiné au titre de ce point. Il a été annoncé que la date de publication de ce rapport était mars 1999 et non décembre 1998 comme indiquée sur sa page de couverture.

12. Le représentant du secrétariat du TINA a informé le Groupe de travail des faits nouveaux récents dans ce domaine et en particulier des progrès réalisés dans l'établissement de Mémoires d'accord sur les couloirs de transport paneuropéens à propos desquels il n'en a pas encore été établi (couloirs 6, 9 et 10). Il a aussi annoncé l'intention de son organisme d'améliorer le suivi et l'évaluation de la réalisation des couloirs de transport paneuropéens dans les NEI à l'avenir.

13. Le Groupe de travail a beaucoup apprécié la richesse des informations contenues dans ce document et a prié le secrétariat d'établir un contact plus étroit avec les Comités directeurs chargés des couloirs de transport paneuropéens et le secrétariat du TINA à l'avenir afin d'incorporer également des informations sur les aspects réglementaires et environnementaux dans le rapport à sa prochaine session, en particulier dans les NEI.

14. Le Groupe de travail a prié la Commission européenne d'établir également pour sa prochaine session un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en place des couloirs de transport paneuropéens et des zones de transport paneuropéennes.

b) Échange de vues sur l'évolution des transports européens résultant du processus d'intégration

Documents : TRANS/WP.5/1999/2; TRANS/WP.5/1999/3 et Add.1; document informel.

15. Le Groupe de travail a pris note des renseignements fournis par les Gouvernements chypriote et estonien à la suite du rapport de la CCE concernant la politique de concurrence (TRANS/WP.5/1999/2).

16. Le Groupe de travail a aussi pris note de l'information sur les problèmes rencontrés dans l'application des principes de l'économie de marché au secteur des transports intérieurs dans les pays concernés par l'établissement des couloirs de transport paneuropéens 2 et 5, telle qu'elle a été fournie par les pays et distribuée sous les cotes TRANS/WP.5/3 et Add.1. Il a été souligné que, jusqu'à présent, les informations communiquées étaient surtout descriptives et qualitatives et qu'il faudrait encore travailler pour définir réellement les problèmes actuels. En conséquence, le Groupe de travail a prié le secrétariat d'analyser ces informations et d'en faire une synthèse.

17. Le Groupe de travail a pris note du Règlement publié par l'UE le 21 juin 1999 établissant un Instrument structurel de préadhésion (ISPA), qui pourrait avoir une incidence considérable sur l'évolution de l'infrastructure des transports dans les pays candidats à une adhésion.

c) Suivi des progrès réalisés vers l'économie de marché dans le secteur des transports des pays en transition

Documents : TRANS/WP.5/1999/4; TRANS/WP.5/1998/3 et Add.1.

18. À sa douzième session, le Groupe de travail a décidé de continuer à suivre, sur la base d'une liste d'indicateurs pertinents, les progrès réalisés vers l'économie de marché dans le secteur des transports des pays en transition (TRANS/WP.5/24, par. 39).

19. Le Groupe de travail a pris note des renseignements communiqués par les gouvernements et a prié le secrétariat de rédiger un document de synthèse mettant l'accent sur les progrès réalisés jusqu'à présent et les principaux obstacles rencontrés dans le processus de privatisation. Ce document devrait être distribué parmi les pays intéressés afin qu'ils le commentent et présenté ensuite à la prochaine réunion de représentants de la CEMT à titre de participation à sa prochaine Conférence des ministres.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

a) Évaluation des projets relatifs aux couloirs de transport paneuropéens Nos 2, 3, 5 et 9 b) dans les États nouvellement indépendants (ENI)

Documents : TRANS/WP.5/1998/3; TRANS/WP.5/1998/4 et TRANS/WP.5/1999/5

20. À sa onzième session, le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) a décidé de poursuivre l'enquête entreprise sur les couloirs de transport paneuropéens hors de la région TINA, c'est-à-dire au Bélarus, en Fédération de Russie, en République de Moldova et en Ukraine. Il a été convenu que les activités entreprises dans les couloirs 2 et 9 b) devraient être poursuivies et que les mêmes activités devraient être abordées dans les couloirs 3 et 5 (TRANS/WP.5/24, par. 44 et 22). Cette analyse comporterait : i) le choix de mesures de réglementation en fonction de la situation des transports dans les ENI, ii) la collecte d'informations liées aux transports concernant les caractéristiques physiques des infrastructures routières et ferroviaires, ainsi que iii) les volumes de trafic voyageurs et marchandises, par liaison.

21. Le Groupe de travail a examiné les dernières informations fournies par les Gouvernements de la Fédération de Russie et de l'Ukraine (TRANS/WP.5/1999/5) et a constaté que l'information existante pourrait être utile pour identifier à l'avenir les éléments d'un processus d'évaluation des projets. En conséquence, il a prié le secrétariat de rédiger une note sur les questions pertinentes à prendre en considération pour l'évaluation des projets ayant trait à l'infrastructure des transports dans les ENI sur la base de cette information et d'autres documents déjà établis, en particulier les instruments mis au point dans le cadre du processus TINA. Cette note

pourrait servir de base à l'élaboration de recommandations adressées aux Comités directeurs des couloirs de transport paneuropéens. À ce propos, il aurait fallu tenir compte également du rapport établi par le Groupe de travail sur la définition de critères communs concernant les goulets d'étranglement, les liaisons manquantes et la qualité de service des réseaux d'infrastructure (TRANS/WP.5/R.60).

b) Questions spécifiques relatives à l'évolution des couloirs de transport paneuropéens

22. À sa onzième session, le Groupe de travail a décidé d'examiner un certain nombre de problèmes spécifiques intéressant l'établissement des couloirs de transport paneuropéens et, en particulier, des questions ayant trait aux systèmes automatiques de changement d'écartement des voies dans le transport ferroviaire, l'utilisation de normes géométriques transitoires sur les infrastructures et l'évolution de l'analyse des dépenses d'infrastructure (TRANS/WP.5/24, par. 25 à 27).

i) Systèmes automatiques de changement d'écartement des voies dans le transport ferroviaire

Document : TRANS/WP.5/1999/16.

23. Le Groupe de travail a examiné le document relatif aux systèmes automatiques de changement d'écartement des voies dans le transport ferroviaire et a invité d'autres pays intéressés (Biélorussie, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, République de Moldova et Ukraine) à s'associer à l'étude en cours portant, en particulier, sur les couloirs I et II (TRANS/WP.5/1999/16). Le secrétariat a été prié d'envoyer le mandat concernant cette étude aux pays susmentionnés et d'en informer le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2).

24. Le Groupe de travail a rappelé que les opérations de changement d'écartement des voies ne représentent qu'une des nombreuses tâches à effectuer aux frontières et que les temps d'arrêt cumulés sont dus à un grand nombre d'éléments qui ont été analysés, entre autres, par les Groupes de travail des transports routiers et des transports par chemin de fer (SC.1 et SC.2). Il a recommandé de tenir compte de ces aspects dans l'essai et de définir les incidences socioéconomiques des temps d'arrêt aux frontières. Conformément aux résultats de cette étude, le Groupe de travail a souligné qu'un domaine potentiel de coopération avec ces groupes de travail pourrait être envisagé à l'avenir.

ii) Normes géométriques transitoires sur l'infrastructure des transports

Document : TRANS/WP.5/1999/6.

25. Le Groupe de travail a examiné les informations fournies par les Bureaux centraux des projets TEM et TER sur leurs normes géométriques transitoires concernant l'infrastructure (TRANS/WP.5/1999/6) et a constaté que la méthode progressive TEM et TER permettait d'aborder comme il convient les difficultés que beaucoup de pays pourraient rencontrer pour mettre au point, à court et à moyen terme, les normes rendues nécessaires par les Accords AGC, AGTC et AGR.

Cette approche progressive pourrait aussi contribuer à l'établissement des couloirs de transport paneuropéens.

26. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de compléter les informations fournies par ce document en ce qui concerne notamment les limites fixées dans le projet TEM pour les charges par essieu et les gabarits des véhicules. À la demande du Groupe de travail, la délégation hongroise a accepté de réunir des données sur les coûts unitaires des infrastructures (coûts de construction, de reconstruction et de modernisation des infrastructures) afin d'adapter les conditions en vigueur concernant les infrastructures aux normes transitoires TEM et TER et de procéder à une comparaison de caractère économique entre les différentes améliorations progressives de l'infrastructure.

iii) Analyse des coûts unitaires d'infrastructure

27. Le représentant de la CCE a annoncé qu'un rapport sur les coûts unitaires d'infrastructure pour les pays du TINA devrait être publié sous peu et transmis au secrétariat dès sa parution.

c) Projet TINA (évaluation des besoins en infrastructures de transport)

Document : TRANS/WP.5/1999/7.

28. Le Groupe de travail a pris note du résumé du projet de rapport final sur l'évaluation des besoins en infrastructures de transport communiqué par la CE (TRANS/WP.5/1999/7). Il a aussi appris du représentant du secrétariat de TINA que ce projet était à l'étude avec les pays intéressés et qu'une version définitive devait en être présentée à la prochaine réunion du G-24 (février ou mars 2000). Le représentant du secrétariat de TINA a souligné que ce projet n'était qu'une partie du processus d'établissement des couloirs décidés à Helsinki. À cet égard, la définition des réseaux représentait une étape majeure qui pourrait être suivie d'une étude sur des sujets tels que la définition d'un réseau minimum, l'identification des goulets d'étranglement et la mise au point de cadres de réglementation homogènes.

29. Le Groupe de travail a considéré que beaucoup d'instruments du TINA (par exemple sur les estimations de coût ou les directives de financement ...) pourraient être utiles pour des pays situés hors de la région du projet TINA. En conséquence, il a été décidé que la Fédération de Russie coordonnerait un exercice de comparaison entre la méthodologie du TINA et les pratiques et besoins actuels des ENI. Une réunion spéciale serait organisée au printemps 2000 à Bruxelles avec la participation d'ENI, du secrétariat du TINA, de la CE, du secrétariat de la CEE et d'un pays du TINA (Hongrie), en vue de réviser les conclusions tirées par le coordonnateur. Afin de faciliter cette tâche, la CEE-ONU traduirait la méthodologie du TINA en russe.

LIAISONS DE TRANSPORT EUROPE-ASIE

Documents : TRANS/WP.5/1999/8; document informel du secrétariat.

30. Le Groupe de travail a examiné la note établie par le secrétariat de la CEE (TRANS/WP.5/1999/8) définissant, entre autres choses, les problèmes rencontrés sur les liaisons de transport EUROPE-ASIE. Il a reconnu que

celui-ci pourrait servir de base saine pour la mise au point d'un programme de travail et il a prié le secrétariat d'organiser une réunion spéciale officieuse à Genève dans ce but au cours du premier semestre de l'an 2000. Assisteraient à cette réunion des représentants de la CEE, de la CE, de la CESAP et de la Fédération de Russie ainsi que le Président du Groupe de travail. Il a en outre recommandé de prendre également en considération l'infrastructure routière et les transports maritimes. Il a accueilli avec satisfaction l'appui proposé par les Directeurs du CETMO et du CETMOR pour rédiger un rapport sur les liaisons maritimes ayant une incidence sur le trafic entre les pays d'Europe et d'Asie centrale, membres de la CEE.

ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION

Documents : TRANS/WP.5/1999/9; TRANS/1999/11.

31. Sur la base de ces documents, le Groupe de travail a été informé de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI), du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA), de la Coopération économique de la mer Noire (CEMN), des faits nouveaux concernant les projets TEM et TER et des activités des Conseillers régionaux ainsi que du Fonds d'affectation spéciale CEE-ONU pour l'assistance aux pays en transition (TFACT).

32. Le Groupe de travail a pris note de la décision prise par le Comité des transports intérieurs, à sa soixante et unième session, de supprimer de son programme de travail la liste d'activités concernant l'assistance aux pays en transition et de la conserver à l'avenir en tant que document distinct, ainsi que les modifications apportées à cette liste (TRANS/1999/11).

33. Le Groupe de travail a enfin envisagé les possibilités de fournir un appui financier aux activités destinées à aider les pays en transition et s'est référé au Fonds d'affectation spéciale CEE-ONU pour l'assistance aux pays en transition (TFACT). Il a noté que, dans l'immédiat, aucun moyen financier n'était disponible pour le secteur des transports dans le TFACT. Conformément à la décision B (51) de la Commission, le Groupe de travail a invité les gouvernements et les organisations et institutions internationales compétentes à verser une contribution au Fonds et à informer le secrétariat du type d'assistance qui serait accordé.

SYSTÈME EUROPÉEN COHÉRENT D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT INTERNATIONALES

Document : TRANS/WP.5/1999/10.

34. Le Groupe de travail a pris note des modifications des réseaux de transport AGR, AGC et AGTC ainsi que des faits nouveaux concernant les projets TEM et TER (TRANS/WP.5/1999/10) et a prié le secrétariat de continuer à lui faire rapport sur cette question à sa prochaine session.

ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME EUROPÉEN DE BASES DE DONNÉES SUR LES TRANSPORTS

Document : TRANS/WP.5/1999/11.

35. Le Groupe de travail a pris note de l'état d'avancement des bases de données TEM et TER et des autres activités entreprises par la CEE sur la conception et l'utilisation d'un Système européen de bases de données sur les transports (TDS).

36. Le Groupe de travail a souligné que ces données pourraient servir de base à l'élaboration d'une analyse multimodale à l'avenir. En conséquence, il a prié le secrétariat de lui faire rapport sur l'état d'avancement du TDS à sa prochaine session et notamment sur la mesure dans laquelle des données auraient effectivement été rassemblées et pourraient être exploitées dans ce but.

QUESTIONS RELATIVES AU TRANSPORT EN MÉDITERRANÉE

37. À leurs onzième et soixante et unième sessions, respectivement, le Groupe de travail et le Comité des transports intérieurs ont étudié les questions ayant trait au transport en Méditerranée (TRANS/WP.5/24, par. 72 à 78; ECE/TRANS/128, par. 36 à 40).

a) Liaison permanente Europe/Afrique par le détroit de Gibraltar

Document : E/1999/20.

38. Le Groupe de travail a pris note du rapport d'évaluation sur les études relatives au projet pour la période 1997/1998 présenté par la CEE et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), conformément à la résolution 1997/48 du Conseil économique et social et il a demandé à être informé également de tout fait nouveau concernant ce projet à sa prochaine session.

b) Centres d'étude des transports en Méditerranée et Centre de formation dans le domaine des transports

Documents : TRANS/WP.5/1999/12 et Add.1.

39. Le Directeur du CETMO a présenté les activités du centre au cours de l'année écoulée (TRANS/WP.5/1998/12/Add.1).

40. Il a souligné l'importance des travaux du CETMO en tant que secrétariat du GTMO (Groupe transport en Méditerranée occidentale) et son appui à la Direction générale des transports de la CE pour la mise en oeuvre d'une association Euromed dans le domaine des transports.

41. Le Directeur du CETMO a présenté les activités de son Centre en soulignant qu'actuellement il les exerçait principalement dans la région des Balkans où un forum d'étude spécifique (Forum de recherche sur les transports pour l'Europe du Sud-Est (SETREF)) avait été organisé.

42. Suite à une demande du Groupe de travail, les Directeurs du CETMO et du CETMOR ont décidé de faire rapport au WP.5 à sa prochaine session sur les résultats des travaux entrepris par les deux centres.

c) Zone méditerranéenne des transports paneuropéens

Documents : TRANS/WP.5/1999/13 et TRANS/WP.5/1999/14.

43. À la suite de la demande du Groupe de travail à sa onzième session (TRANS/WP.5/24, par. 78), le Directeur du CETMO a présenté un rapport intérimaire sur les activités entreprises dans la zone de transport paneuropéenne concernant la Méditerranée (TRANS/WP.5/1999/13). Il l'a en particulier informé des résultats de la première réunion du Forum euroméditerranéen des transports et a noté qu'une deuxième réunion était prévue au début de l'an 2000. Il a souligné la collaboration étroite existant avec la Commission européenne sur son programme et sa stratégie de transport pour l'association euroméditerranéenne.

44. Le représentant de la Commission européenne a souligné les principales préoccupations de la CE dans ce domaine et les perspectives de progrès considérables au cours de l'année à venir.

45. Le Groupe de travail a pris note de cette information et a exprimé sa volonté d'apporter tout son appui à l'établissement du couloir de transport paneuropéen de la Méditerranée, en particulier dans le domaine de la facilitation des transports. En conséquence, en liaison avec le programme de travail du CETMO, il considérait qu'une réunion devrait être organisée avec les pays de la région dans le but de promouvoir leur adhésion aux accords internationaux en vigueur dans le domaine des transports. Le Directeur du CETMO a exprimé sa volonté de tenter d'organiser une telle manifestation au cours de l'année à venir avec l'appui de la CEE/ONU.

46. Le Groupe de travail a prié le Directeur du CETMO et la CE de continuer à faire rapport sur cette question à sa prochaine session.

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2000-2004

Document : TRANS/WP.5/1999/15.

47. Le Groupe a approuvé son programme de travail tel qu'il figure en annexe au présent rapport.

QUESTIONS DIVERSES

a) Date de la prochaine session

48. Les dates de la treizième session du Groupe de travail ont été fixées provisoirement aux 12-14 septembre 2000.

b) Perspectives concernant l'ordre du jour de la prochaine réunion

49. Dans le cadre de son programme de travail, le Groupe a décidé d'axer ses efforts au cours de la prochaine session sur un nombre limité de questions.

ADOPTION DU RAPPORT

50. Le Groupe de travail a décidé que le rapport sur sa douzième session serait établi par le Président et le Vice-Président, avec l'aide du secrétariat, pour examen par le Comité des transports intérieurs.

Annexe

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2000-2004

ACTIVITÉ 02.1 : TENDANCES ET ÉCONOMIE DES TRANSPORTS

Examen des tendances générales de l'évolution et de la politique des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports

Priorité : 1

Exposé succinct : Examen des tendances générales de l'évolution des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports, y compris le développement des transports dans la région méditerranéenne et échange d'informations sur ces questions.

Travail à faire : Le Comité et le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) envisageront et entreprendront les activités ci-dessous :

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Étude des aspects économiques des transports et examen annuel de l'évolution des transports compte tenu : i) du processus d'intégration en cours dans la région de la CEE; ii) des processus de réforme en cours dans les pays en transition, en suivant l'évolution actuelle du secteur des transports afin de recenser, de promouvoir et de propager les exemples positifs pour le développement des transports. Résultats escomptés : Rapport annuel sur l'évolution des transports Priorité : 2
- b) Examen périodique des faits nouveaux importants intervenus dans la politique des transports intérieurs des pays membres de la CEE, afin de rendre plus transparente l'évolution à moyen terme et à long terme des transports. Le Groupe de travail (WP.5) examinera toutes les décisions, d'ordre général ou particulier, récemment prises dans les pays membres, qui devraient avoir des incidences sur l'organisation des transports. Résultats escomptés : Rapports sur les faits nouveaux dans les transports intérieurs des pays membres (tous les cinq ans); rapport sur la concurrence dans le secteur des transports (2000) Priorité : 2
- c) Examen des grandes lignes européennes de trafic en vue d'assurer la desserte des régions périphériques. Résultats escomptés : Rapport sur l'évolution des transports dans les zones de transport paneuropéennes (2000) Priorité : 1
- d) Examen de l'extension des couloirs de transport paneuropéens en dehors de l'UE et des pays associés à l'UE. Résultats escomptés : Rapport définissant et évaluant les projets importants dans les couloirs de transport paneuropéens Nos 2, 3, 5 et 9 b) (2000); rapport sur les progrès dans la réalisation des couloirs de transport paneuropéens (2000); rapport sur le projet TINA (évaluation des besoins en infrastructures de transport) (2000); rapport sur les problèmes rencontrés dans l'application, entre autres, des principes d'une économie de marché au secteur des transports intérieurs (1999); Priorité : 1

- e) Étude de la relation réciproque entre les accords en vigueur (AGR, AGC, AGTC et son Protocole, AGN) et les projets en cours (TEM, TER) de la CEE/ONU et la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, y compris les liaisons entre l'Europe et l'Asie, afin :
Priorité : 1
- d'indiquer les grands itinéraires internationaux dont il faut envisager la réfection et la modernisation, en définissant des priorités et un calendrier compte tenu des segments des réseaux affectés par des goulets d'étranglement et des liaisons manquantes;
- d'évaluer le coût de ce plan d'infrastructure et de faire des suggestions pour son financement.
- Résultats escomptés : Rapport annuel sur un système européen cohérent d'infrastructures de transport international, rapport sur les liaisons de transport Europe-Asie (2000), rapport sur les goulets d'étranglement sur le réseau de chemin de fer transeuropéen (TER) (2000)
- f) Collecte de données sur les investissements dans les infrastructures de transport et étude des incidences des progrès de la répartition modale sur ces infrastructures, en tenant particulièrement compte des coûts externes, afin de faire ressortir l'interaction entre infrastructure et développement modal.
Priorité : 1
- g) Transport 2000 en Europe centrale et orientale. Examen de questions spécifiques liées à la situation des transports en Europe centrale et orientale, afin d'améliorer les transports dans les pays en transition. Résultats escomptés : Rapport annuel sur la mise au point d'un système de banque de données dans les pays en transition.
Priorité : 3
- h) Activités d'assistance aux pays en transition relatives à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché, y compris également grâce au soutien du Fonds d'affectation spéciale CEE/ONU pour l'assistance aux pays en transition (TFACT) ¹. Résultats escomptés : Rapport annuel sur l'assistance aux pays en transition; rapport sur la progression accomplie vers une économie de marché dans le secteur des transports des pays en transition. (2000)
Priorité : 1
- i) Renforcement de la coopération avec les centres méditerranéens d'études et de formation en matière de transport, dont les résultats seront soumis au Comité pour que tous les pays de la CEE puissent bénéficier des activités menées à bien, y compris l'organisation d'ateliers. Résultats escomptés : Rapport annuel sur les activités des centres d'études et de formation.
Priorité : 2

¹Une liste détaillée de sujets est reproduite dans le document TRANS/WP.5/1999/13.

- j) Promotion des accords internationaux en matière de transport en vue de permettre aux pays méditerranéens, en particulier, d'y adhérer. Priorité : 3
- k) Information sur les études concernant l'établissement d'une liaison permanente entre l'Europe et l'Afrique par le détroit de Gibraltar. Résultats escomptés : Rapport annuel sur l'état d'avancement de l'analyse de la liaison permanente Europe/Afrique par le détroit de Gibraltar. Priorité : 3

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- l) Examiner l'incidence des mesures réglementaires dans le secteur des transports en vue de déterminer la nécessité d'une infrastructure de transport et d'étudier des aspects particuliers dans les nouveaux États indépendants (NEI). Résultats escomptés : Rapport sur les mesures réglementaires dans les transports des NEI (2000) Priorité : 1
- m) Comme suite à la Conférence sur les transports et l'environnement : conception et réalisation de programmes visant à créer des réseaux attrayants, en prenant en compte des éléments tels que l'intermodalité, l'interopérabilité et l'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement ².

²En plus de l'élément ci-dessus, le Groupe de travail souhaite être associé aux activités relatives aux transports et à l'environnement, notamment en ce qui concerne la mise au point de méthodes communes pour la création de bases de données, la mise en oeuvre de programmes scientifiques, l'assistance aux pays en transition, la formulation de directives sur l'environnement, les coûts externes et l'analyse des questions liées à la protection des zones sensibles (voir aussi les éléments I c), d), g), h); III e); IV c), f) du Programme commun d'action (ECE/RCTE/CONF./3/FINAL)).